ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967

Dr Jean LÉVEILLÉ

Conseiller Général

Maire de CHALLANS

Président de la Société d'Économie Mixte
de la Vendée

Candidat Indépendant

d'Action Economique et Sociale



Électrices, Électeurs,

Le DÉPUTÉ

En 1967, le Député est comme toujours le représentant du peuple. Pas l'agent du Pouvoir.

La CONSTITUTION

La constitution de 1958 nous a apporté la **SÉCURITÉ** et la **STABILITÉ**, mais ses méthodes d'applications sont parfois critiquables.

La PAIX

Notre pays qui a tant souffert des guerres souhaite plus que tout autre la paix entre les hommes.

L'EUROPE

L'Europe est en marche. Le rôle de la France est d'en accélérer la formation.

L'ENSEIGNEMENT

L'avenir d'une Nation réside dans la qualité de la formation de sa jeunesse. Plus on fera pour l'École, plus on fera pour la Vendée.

L'EMPLOI

Clé de voûte de notre expansion, le Député doit à tout instant joindre ses efforts à ceux des Municipalités dans leurs recherches d'implantations d'usines.

L'AGRICULTURE

Meilleure répartition des crédits nécessaires à la modernisation des exploitations.
Allègement des charges sociales pour certaines catégories de cultivateurs.

La PÊCHE

La pêche est un métier dur qui exige le respect des droits de ceux qui le pratiquent. Il faut les défendre contre l'importation du poisson concurrent et protéger la pêche artisanale activité principale de nos ports.

Le TOURISME

La Vendée est une seule et immense plage qui doit devenir la Plage de l'Europe. Encore faut-il que les touristes puissent parvenir chez nous par des routes convenables et se servir du téléphone.

Le COMMERCE et l'ARTISANAT

Obtenir une extension du forfait en face de l'extension de la T. V. A.

Les FONCTIONNAIRES

L'État-Patron doit respecter loyalement le contrat signé avec ses fonctionnaires.

PERSONNES AGÉES et INFIRMES

Multiplier les Foyers pour nos Anciens. Intégrer dans la société les Infirmes et Mutilés qui sont des citoyens à part entière.

L'AVENIR VENDÉEN

Il s'inscrit dans l'avenir de la Région dont la Métropole est NANTES. A ce niveau, nos représentants doivent peser dans les décisions concernant son aménagement et obtenir des réalisations - comme le Pont de Noirmoutier.

Il doit être défendu, à PARIS, par un authentique homme du pays, connaissant les habitants pour avoir partagé leur vie, et acquis l'expérience des affaires publiques par l'administration de la cité.

La Vendée doit être représentée par

Des VENDÉENS au service des VENDÉENS ! ! !

SUPPLÉANT :

Michel LAURENT

Avocat

Conseiller Général de la Vendée

Ancien Maire
des Sables-d'Olonne



IMP. F. FLEURY - CHALLANS - T. 120